

30 Nov 1839

MANDEMENT

ORDONNANT DES PRIERES PUBLIQUES, A L'OCCASION DES TROUBLES
SURVENUS DANS LES ETATS DE L'EGLISE.

CHARLES FRANCOIS BAILLARGEON,

Par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint-Siège Apostolique, Evêque de
Tloa, Administrateur de l'Archidiocèse de Québec, etc, etc.

*A tout le Clergé seculier et régulier, et à tous les Fidèles de l'Archidiocèse,
Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.*

En apprenant la nouvelle de la paix conclue à Villafranca, entre les Empereurs de France et d'Autriche, nous avons conçu la douce espérance que le calme allait bientôt renaître dans les Etats de l'Eglise, et qu'il n'y avait plus rien à redouter pour la puissance temporelle du Souverain Pontife. Mais les nouvelles qui nous arrivent, chaque semaine, de l'Italie, nous apprennent que, bien loin de s'apaiser, l'orage suscité contre l'auguste successeur de Pierre, devient de jour en jour plus menaçant et plus terrible. Déjà une partie importante de ses états a secoué le joug de son autorité, et il est à craindre que l'esprit d'insubordination et de révolte, soufflé par les ennemis de la religion, ne finisse par se communiquer aux provinces qui, jusqu'à ce jour, sont demeurées fidèles.

Il n'est pas nécessaire de vous faire connaître, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES, quel est le but de ces ennemis de toute autorité; il est évident que ce n'est pas à la puissance temporelle du monarque qu'ils en veulent le plus; c'est la dignité du Pontife qu'ils veulent abaisser; c'est son pouvoir spirituel qu'ils désirent renverser, parce qu'il gêne leur détestable ambition, et qu'il met obstacle au progrès de l'erreur et de l'impiété. Ils savent que la puissance temporelle est utile au Chef de l'Eglise pour assurer son indépendance, et pour lui permettre, par là même, de remplir avec plus d'efficacité sa divine mission. Voilà